



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recrutement

Question écrite n° 54623

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État les perspectives du projet qu'il a annoncé le 1er juin 2004, intitulé « Parcours d'accès aux carrières de la territoriale et de l'État » dont l'objectif était de recruter 20 000 jeunes par an, sur des postes de fonctionnaires titulaires. Un premier bilan s'impose.

Texte de la réponse

Conçus comme des contrats en alternance, les Pacte ont pour but d'insérer les jeunes sans qualification ou en chômage longue durée dans un parcours de deux ans alternant formation et qualification au terme duquel ils pourront intégrer la fonction publique par voie d'examen à caractère professionnel. La grande différence de ce nouveau dispositif par rapport aux « emplois-jeunes » ou à des contrats classiques d'apprentissage qui existent aussi déjà dans la Fonction publique est que le Pacte débouchera normalement sur un emploi de titulaire. L'objectif est de mener ces recrutements sans pour autant réduire, de ce fait, les volumes de postes offerts aux concours. La fin des recrutements sans concours prévus à l'article 17 de la loi du 3 janvier 2001 pourra permettre de libérer les supports budgétaires nécessaires. Ce dispositif novateur permettra de donner un métier à des jeunes avec peu ou pas de qualification en particulier pour deux types d'emplois : les emplois ne nécessitant pas un niveau de qualification élevé, accessibles d'ores et déjà sans condition de diplôme ; les emplois nécessitant des qualifications techniques de premier niveau, de type CAP/BEP. Un Pacte « senior » devrait également être instauré, notamment pour les chômeurs de longue durée de plus de 50 ans. L'intérêt suscité par l'annonce du Pacte auprès de nos concitoyens montre bien qu'il répond à un besoin : celui d'avoir une Fonction publique qui reflète la société au service de laquelle elle travaille.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54623

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10380

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3819